

Rapport N° 27

Parc de la maison « Gubler »

Demande d'un crédit de réalisation :

- de CHF 915'000.- TTC pour l'aménagement paysager du jardin, et son ouverture au public ;
 - de CHF 30'000.- TTC pour la création de mares temporaires.
Réponse au postulat « Pour une mise en valeur du sentier de la Combe »
-

Nyon, le 16 mars 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis No 27 Parc de la maison "Gubler" s'est réunie deux fois :

1^{ère} séance mercredi 15 février 2017. Etaient présents pour la Municipalité Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone et Monsieur Hugues Rubattel chef du service des Espaces Verts et Forêts.

Mmes Edyta Graf, Véronique Bürki et Doris Uldry, MM. Patrick Buchs, Christian Karcher (président et rapporteur), Olivier Monge, Olivier Stalder et Pierre Wahlen.

2^{ème} séance mercredi 1^{er} Mars 2017. Etaient présent pour la Municipalité Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone et Monsieur Hugues Rubattel chef du service des Espaces Verts et Forêts.

Mmes Véronique Bürki et Doris Uldry, MM. Christian Karcher (président et rapporteur), Olivier Monge, et Olivier Stalder

La commission remercie Mme la Municipale et son chef de service pour leurs explications et réponses aux questions ainsi que leur disponibilité à l'occasion de la visite sur place.

Introduction:

Ce rapport fait suite à plusieurs préavis et commissions concernant l'UAPE Centre-ville. La rénovation de la maison "Gubler" est acceptée lors du Conseil du 3 octobre 2016 mais un amendement proposait de supprimer le budget pour les aménagements extérieurs.

La commission chargée d'étudier le renvoi de ce postulat à la Municipalité lui demandait d'identifier le ou les périmètres susceptibles d'accueillir des constructions sur la parcelle 507 et de tenir compte de ces éventualités lors de la conception du parc avant d'allouer un crédit pour l'aménagement paysager du jardin.

La Municipalité a produit le rapport N° 28 en réponse au postulat d'Olivier Monge "Valorisation de la parcelle n° 507" et le préavis N°27 "Parc de la Maison Gübler". Six commissaires ont participé aux deux commissions de manière à faciliter la vue d'ensemble sur le projet UAPE-Parc Gübler

1^{ère} séance

Après examen et décryptage du plan du parc, la discussion s'est focalisée sur la nature des aménagements et des circulations. La Municipalité nous a clairement démontré que tous les aménagements du parc seraient démontables à peu de frais en cas de construction future.

Différentes propositions ont été prises en notes par la Municipalité comme:

- La possibilité d'aménager un coin grillades,
- La mise à disposition des espaces potagers à des associations ou des privés
- L'idée de cultiver avec les enfants de l'UAPE des légumes destinés à leur consommation
- L'aménagement d'une place de jeux en plus des mikados
Cette éventualité est remise à plus tard. Une réflexion est en cours pour un concept global des places de jeux en ville de Nyon.

Pour ce qui est de l'entretien des pelouses, le chef de service des Espaces verts explique que le gazon fleuri sera fauché pour former des îlots dans une prairie fleurie comme à la Morâche. Selon la météo environ trois fois par an.

La commission dans son ensemble approuve le projet même si une voix estime que les mares temporaires risquent de ne pas être esthétiques.

Monsieur Rubattel la rassure en promettant un aménagement paysager adéquat.

Le débat sur ce terrain boueux sera clos par l'évidence que cette zone humide ne pourra pas être asséchée sans engager des travaux importants.

2^{ème} séance

Les membres présents de la commission ont pu confirmer leur première impression et prendre pleinement conscience de la beauté du site et de la pertinence des aménagements prévus.

Conclusion:

La commission unanime vous recommande d'accepter ce préavis. Le fonctionnement de la maison Gübler en UAPE ne peut se passer des espaces extérieurs du parc D'autre part, l'assurance que les aménagements du parc seront réversibles permet d'envisager d'autres projets sur cette parcelle.

Comme l'a dit un membre de la commission: le concept d'aménagement de ce site en fera un vrai parc du 21^{ème} siècle dans lequel Il ne s'agit pas de domestiquer la nature mais d'exprimer le rapport de l'homme à la nature.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 27/2016 concernant la demande de crédit de réalisation pour l'aménagement paysager du jardin du parc de la maison « Gubler » et en réponse au postulat « Pour une mise en valeur du sentier de la Combe »,

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 915'000.- TTC pour financer l'aménagement paysager du jardin du parc de la maison « Gubler » et son ouverture au public. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- TTC pour financer la création de mares temporaires dans la combe du Cassy. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 1 an ;
3. que le présent préavis vaut réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Karcher et Tschuy du 18 mai 2015 « Pour une mise en valeur du sentier de la Combe »

La Commission : Mmes Véronique Bürki, Doris Uldry et Edyta Graf, MM. Patrick Buchs, Christian Karcher (président et rapporteur), Olivier Monge, Olivier Stalder et Pierre Wahlen.